

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 19 septembre 1951.-

N° 2352 / Huis.  
-----

Objet :  
Gacas c/Alexakis.-



Cher Maître,

Comme suite à votre lettre du 3/9/51, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une signification de jugement dûment signifiée à Monsieur Alexakis, N.-

Aucune saisie n'ayant été pratiquée, il n'y a pas lieu à donner main-levée.-

L'Huissier,  
CH.LEES,

Maître J.DESAMORY, Avocat,  
B.P. 194

U S U M B U R A.-